



**HAL**  
open science

## Au-delà du “bénéficiaire” : la vraie image du réfugié

Alice Corbet

► **To cite this version:**

Alice Corbet. Au-delà du “bénéficiaire” : la vraie image du réfugié. Thomas Ribémont. Figures des bénéficiaires dans l’action humanitaire. À la croisée des regards et des disciplines, Presses Sorbonne Nouvelle, pp. 69-80, 2016, 9782878546835. hal-02474608

**HAL Id: hal-02474608**

**<https://hal.science/hal-02474608>**

Submitted on 11 Feb 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Corbet Alice**

**« Au-delà du « bénéficiaire » : « la vraie image du réfugié »**

Le terme « bénéficiaires » est devenu, dans le monde de l'aide<sup>1</sup>, un substantif omniprésent utilisé au même titre que « humanitaires » : « il faut donner aux bénéficiaires », « nous avons aidé tant de bénéficiaires cette année », etc. Mais que signifie cette expression pour ceux qui sont qualifiés comme tels ?

La réflexion qui suit s'appuie sur plusieurs recherches monographiques, parmi lesquelles un travail de thèse consacré à l'étude des processus identitaires des jeunes réfugiés sahraouis, qui sont installés dans des camps au Sud-Ouest de l'Algérie depuis 1975. Cette étude y a été menée de manière indépendante, afin de bien me distinguer des multiples intervenants humanitaires et associations de soutien qui sillonnent les camps. Pendant plusieurs semaines, lors de nombreux séjours menés entre 2005 et 2008, j'ai vécu avec les réfugiés sahraouis, en parlant la langue (le *hassaniya*), en portant les habits locaux, etc. : il s'agissait d'avoir une approche intime – anthropologique – de la population des camps. Un autre lieu d'enquête se tient depuis 2011 en Haïti : lors de cinq séjours, j'ai mené divers travaux de consultance ministérielle, pour des organisations humanitaires<sup>2</sup>, mais également pour mes recherches personnelles. A chaque fois, je me suis concentrée sur le cas des camps de déplacés issus du séisme qui a affecté ce pays en janvier 2010 et qui a provoqué le déplacement de plus de deux millions de personnes. De même que dans les camps sahraouis, j'ai abordé la société haïtienne sous l'angle du quotidien, par exemple en partageant de nombreuses informations de manière aléatoire et spontanée.

Bien sûr, j'étais dans les camps sahraouis comme en Haïti pour des temps donnés, avec toujours ma condition de personne extérieure, et il est illusoire de parler d'intégration à ces milieux : ce sont les limites inhérentes à la méthode dite « d'observation participante ». Mais cet abord spécifique, partant d'expériences partagées et d'entretiens informels, m'a permis d'avoir un point de vue original sur les milieux rencontrés. Un point de vue ethnographique, que je qualifierai de « par le bas »<sup>3</sup> : c'est à dire que ma perspective s'établit du point de vue de ceux qui reçoivent l'aide humanitaire, des « bénéficiaires ». Ils peuvent être bénéficiaires

---

<sup>1</sup> Je ne parlerai pas ici seulement d'ONG (Organisations non gouvernementales) mais de l'ensemble des intervenants de l'aide, qui souvent agissent aux mêmes moments, aux mêmes endroits, et selon des modes relativement similaires : organes de l'ONU, associations de solidarité, ou organismes d'aide médicale ou de plaidoyer.

<sup>2</sup> Délégation aux affaires stratégiques (DAS), Groupe URD, Fédération Internationale de la Croix-Rouge notamment.

<sup>3</sup> Ce point de vue a été complété par des entretiens plus formels auprès de membres d'organismes de solidarité et de responsables locaux, nationaux et internationaux, pour approfondir mes recherches.

d'aide alimentaire, de création d'une école ou de construction de latrines, d'un programme de soutien aux investissements micro-économiques... Ils sont parfois bénéficiaires uniquement le temps de l'urgence, ou ponctuellement, quand un organisme d'aide organise un programme temporaire dans un lieu donné. Ils peuvent aussi être bénéficiaires par opportunisme : on a vu par exemple des personnes se déplacer entre les différents camps sahraouis ou haïtiens pour bénéficier d'un programme localisé dans un espace.

Qu'est-ce que l'idée de « bénéficiaire » présuppose comme rapport de pouvoir, comme cadre sélectif, comme assignation identitaire ? Afin de suivre la logique qui est associée à ce terme, je vais revenir sur ses liens avec les critères catégoriels de vulnérabilité. Puis, je montrerai comment les bénéficiaires comprennent et s'adaptent à leur « statut de bénéficiaire », soit en le surjouant, soit en s'y opposant, et comment l'équilibre, voire l'instrumentalisation, peut se créer dans la relation entre le bénéficiaire et le personnel des organisations humanitaires.

### ***Etre bénéficiaire, un enjeu***

Le bénéficiaire, c'est celui qui reçoit une aide, quelle que soit sa forme. Pour cela, les organisations humanitaires doivent définir qui est bénéficiaire. Dans le temps de l'urgence en particulier, elles doivent déterminer quelle population a un besoin et nécessite une aide, puis estimer le nombre de personnes concernées, ce qui leur permet de faire parvenir au bon endroit suffisamment de nourriture, d'eau, ou de bâches. Cette sélection s'adapte selon les contextes et s'appuie sur le degré présumé de vulnérabilité de la personne. En somme, les personnes considérées comme les plus faibles, voire nécessiteuses, ont droit à plus d'attention. De manière générale, les plus vulnérables sont les jeunes non accompagnés, les femmes, les blessés, les personnes âgées, les handicapés, ou ceux qui ont perdu leurs maisons. Ces profils sont parfois nuancés en fonction de la capacité éventuelle au travail de la personne ou de sa dépendance forcée.

Les notions de vulnérabilité et de bénéficiaires sont donc très liées, l'une servant à déterminer l'autre. Les critères de vulnérabilités permettent de définir qui est plus bénéficiaire qu'un autre ou non, voire qui peut être bénéficiaire ou pas. Au-delà de la reconnaissance de l'autre comme être humain, se sont bien les besoins catégoriels, souvent physiques, qui aident à faire ce choix. Le corps à aider, l'enveloppe biologique, devient le critère. Sous couvert d'universalisme (reconnaître en tous un égal et, donc, avoir le devoir de l'aider),

l'intervention humanitaire hiérarchise donc une masse de personnes en fonction de leur degré présumé de vulnérabilité. On retrouve ce raisonnement, rationnel mais indistinct, dans les statistiques produites par les organismes humanitaires lorsqu'elles présentent leurs bilans, qui sont souvent exprimés de manière numérique, en pourcentages ou chiffres. De même, on reconnaît ces catégorisations dans les expressions issues des termes de référence des organisations humanitaires telles que « les femmes ont besoin » ou « on va aider les communautés », comme si « les femmes » et « les communautés » étaient des groupes figés, semblables dans toutes les régions traversées. Ces présupposés induisent des interventions humanitaires pas toujours adaptées à la spécificité des lieux concernés et à leurs dynamiques sociales.

Or, les critères de vulnérabilité peuvent être mal compris, ou certains individus peuvent « passer au travers » parce qu'ils ne correspondent pas au profil-type. C'est notamment le cas de personnes qui paraissent en bonne santé, mais qui sont exclues socialement au nom de croyances (sorciers présumés), de leur origine (appartenance à un groupe méprisé), de leur apparence (maladie de peau ou déformation), ou de leur profession (certains forgerons, fossoyeurs, vidangeurs). De plus, cette sélection a une dimension performative : être vulnérable devient un enjeu, car cela signifie qu'on peut obtenir un « bénéfice », quelque chose en plus. Etymologiquement, « bénéficiaire » vient d'ailleurs du latin *beneficiarius*, ayant trait au fait de recevoir un bien, un don. On peut alors se demander si le bénéficiaire rentre dans un rapport clientéliste : s'il correspond bien à des critères de vulnérabilité, il peut réclamer un droit. Répondant alors à une assignation identitaire induite par sa catégorisation, celle d'être le vulnérable, il cherche à le rester, au lieu de sortir de la relation et de s'autonomiser. Affublé d'un stigmat (ceux qui sont les bénéficiaires sont ceux qui ont un manque, en dehors d'un état « normal » (Goffman, 1977)), ils cherchent à le mettre en scène.

La sélection des bénéficiaires se fonde également sur le périmètre d'action défini par l'organisme d'aide et ses bailleurs. Or, ces systèmes de catégorisation dépendent de la segmentation du « marché » de l'humanitaire, variable, par exemple, entre l'Unicef (concentré sur les enfants), Médecins sans frontières (santé et actions d'urgence), ou encore Action contre la faim (sécurité alimentaire). Ce qui permet d'identifier les bénéficiaires s'appuie alors souvent sur des critères stricts, statiques et normatifs, définis dans un cadre bien en amont de l'intervention. Ces catégories sont établies dans les sièges sociaux ou bases internationales – par exemple à Genève – et spécifiées dans des guides de procédures. Si elles sont censées s'adapter au terrain d'intervention, ces normes aux dimensions universalistes sont souvent

mécaniques, appliquées systématiquement et sans adaptation, que ce soit par facilité opérative, par manque de temps, ou par manque de compétences en sciences humaines.

Concrètement, la sélection des bénéficiaires s'effectue souvent aux entrées des camps de réfugiés ou de déplacés, par le biais du *screening* : un « tri » des personnes qui peuvent rentrer dans le camp, effectué en fonction des possibilités de ce dernier et des profils rencontrés. Cette sélection vise à écarter ceux qui peuvent représenter un danger ou qui n'ont pas besoin de l'aide, car ils ne sont pas éligibles en fonction des critères des bailleurs, du mandat des organismes humanitaires, ou des personnes effectuant le screening (Zetter, 2007). Ces dernières basent le *screening* soit sur des discours (témoignages), soit sur l'état physiologique évident de la personne (on peut parler de corps-témoin : personne blessée, affamée), soit de manière automatique, par *prima facie* (accueil collectif, comme pour des réfugiés traversant une frontière après l'attaque de leur village). Les nouveaux outils technologiques permettent de faciliter ce travail : les identifications sont maintenant biométriques, avec un relevé d'empreintes digitales et une photographie faciale comme, parfois, de l'iris. Pour repérer les mouvements de population, l'outil satellite est de plus en plus utilisé. Ainsi, en Haïti, un *cluster* réunissant les agences des Nations Unies et les principales organisations humanitaires a mis en place une cartographie satellite très précise des camps et du nombre de personnes y vivant<sup>4</sup>.

Une fois repérés comme bénéficiaires, les personnes se voient remettre une carte d'identification, ce qui permet une régulation de l'aide et un décompte de la population. Avoir une carte de rationnement, être inscrit dans un registre, c'est s'assurer la réception de l'aide. Par ailleurs, être reconnu « déplacé interne » ou « réfugié » par le biais d'une homologation, c'est être protégé par diverses conventions et avoir des droits que l'état d'accueil et les intervenants d'aide doivent garantir. Ainsi, celui qui n'est pas identifié comme réfugié, mais comme migrant, n'aura aucun de ces droits et vivra un parcours plus chaotique lors de son exil, alors même que la distinction entre migrant et réfugié est très floue et tient souvent, justement, de l'opportunité ou non qu'a eu la personne à faire reconnaître administrativement sa condition (Cambrézy, 2007).

Le choix des bénéficiaires est donc souvent un vrai dilemme, tant les plus vulnérables d'un moment ne sont pas forcément ceux qui nécessitent le plus de protection, et tant les critères d'identification sont complexes. Peut-on définir une zone et y déclarer toutes les personnes

---

<sup>4</sup> Cluster « Coordination de camp et gestion de camp ». Malheureusement, ce cluster a eu beaucoup de mal à coordonner l'action humanitaire : les intervenants de l'aide étaient trop nombreux et différents, et l'implication de l'Etat haïtien – le cluster devant idéalement être transféré à un ministère du logement au bout de quelques temps – trop désengagée.

qui y sont présentes comme des bénéficiaires, quitte à y attirer des flux de population ou à délaisser ceux qui sont juste en-dehors de ce périmètre – sans compter que le lien entre espace donné et corps social uni a souvent peu de cohérence ? Comment identifier des personnes vulnérables éparpillées dans un milieu urbain ou dans un conflit complexe ? Ainsi, dans le flot de réfugiés quittant le Rwanda en 1994 et accueillis dans des camps au Zaïre (République Démocratique du Congo), nombreux furent des hutus appartenant aux milices tueuses *interahamwe* qui s’y ressourcèrent et s’y recomposèrent en nouveaux groupes armés. En outre, comment justifier le support à des réfugiés quand la région où ils ont trouvé accueil est également très pauvre et ne bénéficie d’aucune aide ?

Au-delà du temps de l’urgence, qui apporte une réponse systématique – pouvant mener certains bénéficiaires à penser que l’aide humanitaire est un dû (Mattei, 2005) –, les acteurs humanitaires essaient d’impliquer les bénéficiaires dans l’élaboration des projets et le choix de ceux qui sont concernés par ces derniers. Ils deviennent alors « partenaires », terme cautionnant la « participation », mode d’intervention valorisé au tournant du siècle (Grünewald, Pirotte, 2005)<sup>5</sup>. L’effort de partenariat rencontre, lui aussi, des difficultés empiriques lors de son application. Par exemple, l’intervenant humanitaire peut déléguer la responsabilité de la sélection des bénéficiaires à des comités locaux, à des représentants communautaires ou étatiques, ou à des associations ancrées durablement dans le milieu. Mais ces collaborateurs, pas toujours légitimes, peuvent « oublier » certains bénéficiaires potentiels aux dépens d’autres et faire preuve de népotisme. Si toute la population est avertie de cette sélection et si on lui permet de décider en commun des critères de vulnérabilité, un consensus entre les bénéficiaires et les autres peut s’établir, liant l’engagement de chacun dans un fort contrôle social. Toutefois, malgré les efforts de clarté et de communication, des jalousies peuvent émerger, ce qui risque de détruire une unité bousculée par des intérêts individuels que l’apport d’aide motive. En somme, selon plusieurs études, l’effort de participation aboutit souvent à une reproduction, voire un renforcement, des inégalités – quand il n’est pas uniquement un prétexte pour le donateur de légitimer son intervention (Cooke, Kothari, 2001).

D’ailleurs, mon expérience dans les camps sahraouis comme haïtiens m’a permis d’observer peu de moments d’interactions où les bénéficiaires sont réellement coproducteurs des structures d’aide qui les aident. Les partenariats sont encore illusoire ou défailants, souvent

---

<sup>5</sup> C’est la Banque Mondiale qui, la première, a pensé l’évaluation rurale participative. Cette approche a été beaucoup critiquée, notamment parce qu’elle oublie les rapports de pouvoir – dont ceux de genre – dans les sociétés (Hickey, Mohan, 2004).

parce qu'ils ont été mal conçus : cela rappelle qu'ils sont souvent instaurés en peu de temps, et sans s'aider des compétences que pourraient apporter les sciences humaines pour leur permettre de mieux comprendre le contexte social dans lequel vivent les bénéficiaires.

En définitive, même en accentuant les efforts de participation, le choix des bénéficiaires est toujours un moment difficile devant prendre en compte des critères objectifs et sociaux, et devant éclaircir les enjeux de pouvoir qui peuvent s'établir entre ceux qui peuvent essayer de capter l'aide (telle famille tient à ce que ses serviteurs reçoivent de l'aide humanitaire pour systématiquement leur prendre par la suite), ou de l'éviter (tel chef de groupe préfère échapper à l'aide humanitaire pour asseoir son autorité et son indépendance sans que ne soient révélés son mode de domination inégalitaire).

Toute assignation identitaire réduit d'ailleurs l'autre à un cadre incluant un rapport de domination incarnant une forme de « gouvernement humanitaire » (Agier, 2006). La sélection des bénéficiaires, qui sous-entend un classement en catégories, peut nous pousser vers les thèmes chers à Foucault (dont celui de biopouvoir, c'est-à-dire du pouvoir sur la vie qui s'incarne dans l'administration des corps et des comportements (Foucault, 1976)). On peut alors se demander être bénéficiaire n'est pas tant une assignation qu'un statut.

### ***Etre bénéficiaire, un statut et un argument***

On l'a vu, être bénéficiaire est un enjeu, car cela permet d'avoir une aide. Les personnes comprennent et connaissent rapidement les critères dans lesquels il faut rentrer pour appartenir à une catégorie de vulnérables. Ils peuvent être tentés de s'y conformer.

Nous sommes en 2006, dans les camps de réfugiés sahraouis. Une femme d'une cinquantaine d'année, Nina, avec qui j'ai vécu plusieurs mois, mène sa vie d'une main de maître. Ses enfants partent mener des études supérieures dans les pays qui soutiennent le Front Polisario (Algérie, Russie, et Cuba), et elle s'occupe d'une association de femmes très actives dans son camp. Parlant plusieurs langues, Nina est souvent un intermédiaire privilégié pour les intervenants humanitaires. Elle en reçoit d'ailleurs parfois, sous sa tente, pour un repas « sahraoui traditionnel ». J'assiste à la scène.

Avant l'arrivée de six espagnols, issus d'une grande organisation humanitaire internationale, la tente de Nina est remaniée et agrémentée de matelas et de coussins. D'habitude, Nina dîne dans une maisonnette en briques, mais elle sait que cela ne répond pas à l'idéal attendu par ses

invités : la tente est un des emblèmes sahraouis, mais aussi de la « condition réfugiée » liée au précaire et au temporaire. Nina va chercher des coussins chez ses voisins ainsi que quelques décorations, dispose une photo d'un de ses proches mort lors de la guerre contre le Maroc (photo habituellement installée dans sa chambre), et tout le voisinage se mobilise pour aller acheter les boissons, la viande, etc. En même temps, Nina me précise que, malgré tous ces efforts, « *il ne faut pas faire trop riche* ».

Quand ses hôtes arrivent, Nina leur propose une prestation « typiquement sahraouie ». Viande de chameau, chants, distribution de *melhaffas* (voiles féminins) et de *chèches* (turbans). Elle se lance dans le récit de la fuite du Sahara Occidental vers l'Algérie en 1975, des malheurs rencontrés par elle, par sa famille et, par extension, par toute la population sahraouie. Elle raconte les tempêtes de sable, les maladies respiratoires qui en sont issues, la chaleur du soleil quotidien, la perte du Sahara Occidental. Son discours mêle à la fois le personnel au collectif, et s'évade vers un plaidoyer général pour plus d'aide humanitaire et de soutien politique. Elle insiste aussi sur la difficulté d'être une femme dans les camps. Pourtant, les femmes dans les camps sahraouis ne sont pas forcément les plus vulnérables, et les hommes mériteraient également d'avoir une attention spécifique, notamment sur l'absence de lieux de vie qui leurs sont destinés (Corbet, 2012).

En s'excusant presque du repas qu'elle a préparé pour les visiteurs, Nina insiste (en espagnol) : « *Il ne faut pas croire ce qu'on montre. Nous, on est des réfugiés. On a faim. C'est dur ici, tout est dur. Il faut bien que vous compreniez ça, comment on est pauvres. Nous les Sahraouis, on accueille bien, mais ce n'est pas la vraie image du réfugié* ». Nina connaît donc ce qu'est la « vraie image du réfugié » : celle qui motive l'intervention humanitaire et qui est la seule censée permettre un accès à plus d'aide pour les réfugiés. Cette histoire démontre qu'être bénéficiaire peut être un statut compris, donc un enjeu, voire une force.

J'ai rencontré en Haïti plusieurs autres cas où les personnes, conscientes de leur rôle de bénéficiaires, s'y conformaient, voire le surjouaient. Elles maîtrisent leur statut de bénéficiaire par expérience : elles l'ont appris en observant et en vivant, au quotidien, ce qui peut être qualifié de « dispositif humanitaire », c'est-à-dire de l'ensemble des processus mis en œuvre dans l'action humanitaire (Cock, 2005 ; Pandolfi, 2003). Peut-être ont-elles aussi lu ou vu la manière dont elles sont figurées par les représentations médiatiques, ou même par les affiches des organisations humanitaires. Dans ces représentations, les réfugiés ou déplacés sont souvent imagés de manière faible, nécessitant et légitimant une intervention. Ils sont réduits à leur vulnérabilité, à leur image victimaire : c'est cela qui motive l'apport d'aide (Corbet, 2014 ; Pérouse de Montclos, 2009). S'ils sortent de ce statut victimaire, alors ils risquent de



ne plus être bénéficiaires : ils ont donc intérêt à rester inscrits dans ces présupposés, attachés à leur rôle de bénéficiaires.

Le « statut de bénéficiaire » est donc souvent réapproprié, que ce soit par instrumentalisation ou opposition : les bénéficiaires manipulent l'idéal-type qui leur est apposé afin de mieux faire émerger leur subjectivité. Mais quand des organisations humanitaires interviennent après chaque crise aux mêmes endroits, définissant à chaque fois des groupes de bénéficiaires et ne leur assurant pas des perspectives de prise en charge et d'autonomisation à moyen ou long terme, cela crée des « *dépendances durables enserrant les bénéficiaires dans l'assistanat* », exposant d'autant plus les collaborateurs internationaux au mécontentement des bénéficiaires, et les amenant parfois à abandonner le terrain (Rebelle, 1997 : 70).

On retrouve ce rééquilibrage dans la relation humanitaire en Haïti, quand des leaders charismatiques du camp Corail – énorme camp fondé au Nord de l'agglomération port-au-princienne par divers organismes d'aide – ont « soulevé » les déplacés y vivant contre ces dernières. Ils ont joué du fait que les déplacés étaient peu impliqués dans les projets des organisations humanitaires, « réduits » au statut de bénéficiaire, de réceptacle d'une action extérieure. En effet, les habitants du camp ne comprenaient pas le choix des personnes concernées par un programme d'aide à l'entrepreneuriat, incompréhension instrumentalisée par des chefs de camps afin d'accroître leur autorité. Cela a provoqué de fortes tensions contre les intervenants de l'aide qui, pourtant, géraient la vie quotidienne des habitants de Corail. Face à ces contestations qui reflétaient un désir des déplacés de participer au dispositif humanitaire et de sortir de leur attitude passive (même si elles étaient maladroites et instrumentalisées), les organisations humanitaires ont décidé de se retirer du camp. Le dialogue est donc devenu impossible, comme si les bénéficiaires, devenus « mauvais bénéficiaires », n'entraient plus dans le « contrat » humanitaire. La discussion sur l'assujettissement des uns (les « bons bénéficiaires ») et l'émergence des subjectivités des autres (les « mauvais bénéficiaires ») pose question.

Une autre interrogation majeure liée à cette prise de conscience des bénéficiaires en tant que tels s'incarne quand un groupe, voire un Etat, cherche à ce que les personnes demeurent bénéficiaires car ils savent que les organisations humanitaires viennent les aider et, donc, suppléer à leurs failles. On se souvient du cas de l'Ethiopie : en 1984, son gouvernement a instrumentalisé la famine y sévissant – et les organismes d'aide avec – afin de mener à bien des déplacements forcés de population et de suivre le processus « d'homogénéisation démographique » voulu par le pouvoir. En outre, l'action humanitaire peut se substituer à l'organisation locale préexistante quand elle vise un corpus spécifique de « bénéficiaires ». Ce

cas de figure est souvent double : d'une part, le responsable institutionnel local (qu'il soit maire ou Président) ne joue pas son rôle de représentant et de relais de la population. D'autre part, les organismes d'aide ne cherchent pas toujours à transférer leur action éventuelle, mais à imposer un substitut sur les failles identifiées par la présence des bénéficiaires. Cela s'est particulièrement vu en Haïti, quand les organisations humanitaires ont « doublé » certaines infrastructures qui pourtant existaient déjà, délaissant les institutions haïtiennes plutôt que les renforçant. Par exemple, de l'eau fut distribuée par une multiplicité d'acteurs pendant plusieurs mois après le séisme, sans que ne soit réellement renforcée la compagnie des eaux d'Haïti. Qui est alors bénéficiaire : les déplacés, sans eau une fois les programmes terminés, l'Etat haïtien, dont des fonctions entières étaient palliés, ou les compagnies privées de distribution d'eau, qui ont ainsi renforcé leur légitimité, consolidé leur flotte de camions citernes, et pénétré de nouveaux quartiers ?

La sélection du « bon bénéficiaire » ne valorise donc pas toujours la société civile : au contraire, elle l'affaiblit parfois, en aidant une population ciblée au dépend de structures locales qui pourraient aider cette même population. Elle entre alors en contradiction avec les efforts d'*empowerment* mis en œuvre par beaucoup d'organisations aujourd'hui (action de soutenir, de renforcer, et de responsabiliser les institutions réceptacles de l'aide), comme si le terme même de « bénéficiaire » suppose une position de passivité, à l'échelle locale comme nationale. Ne faut-il pas plus valoriser l'ensemble de la société civile au lieu d'effectuer un tri sélectif des bénéficiaires, et prendre en compte toute la société accueillant un processus d'aide dans sa diversité, ses particularismes, ses liens avec l'Etat et les institutions locales ?

Se demander qui est bénéficiaire d'une intervention humanitaire, c'est aussi se demander que penser des programmes financés et mis en place par des Etats, souvent occidentaux. Certes, les bénéficiaires sont alors les personnes nécessitant de l'aide, mais c'est également l'Etat en défaillance que l'aide humanitaire vient conforter ou contester, et sur lequel le donateur peut ainsi exercer une pression politique ou économique. Par exemple, un Etat peut aider un pays à faire face à des guérillas dans une région où se trouvent des mines d'uranium fondamentales pour l'économie du donateur ; ou, à l'inverse, il peut soutenir des opposants à un gouvernement hostile à la politique et aux intérêts occidentaux. Certains organismes d'aide, comme l'Unicef, disent qu'il n'est pas immoral de négocier avec l'Etat Islamique pour pouvoir fournir des soins à la population vivant sous sa domination, quand d'autres ONG remarquent que cela consolide surtout ce groupe en lui offrant un service qu'il ne pourrait pas procurer (« *un soutien inconditionnel à [son] économie de guerre* », Bradol, 2015).

De plus, plusieurs Etats sont, au-delà des bénéficiaires récipiendaires, les bénéficiaires de leur propre aide. Ils écoulent parfois leurs surplus de denrées alimentaires, issus d'une agriculture excédentaire (souvent largement subventionnée), ce qui déstabilise l'économie locale du pays receveur et favorise une dépendance alimentaire en empêchant le système productif local de se développer. Le cas du riz distribué en Haïti par les Etats Unis est un exemple évocateur (Ayiti Kale Je, 2013). C'est ce que les économistes nomment « aide liée » (Bauer, 1981). En suivant ce raisonnement, on peut se demander si certains groupes de solidarité ne sont pas surtout bénéficiaires de leur propre action, s'assurant des marchés – parfois en dehors de leur mandat – au lieu de se retirer de pays (par exemple, chercher à être financé pour construire des routes quand le mandat initial concerne l'assainissement).

De plus en plus, des observateurs tendent à considérer l'aide internationale comme destructrice des économies locales et proposent d'autres solutions permettant de financer le développement en valorisant la gouvernance locale (Dombisa Moyo, 2009). Que penser des employés du pays d'accueil (dits « nationaux »), du coopérant au chauffeur, qui pour certains « font de l'humanitaire » parce que c'est une des seules opportunités d'avoir un travail ; des propriétaires de maisons dont les prix de location s'envolent quand, après une crise, les organismes humanitaires cherchent à loger leur personnel ; des entreprises de sécurité privées qui gardent ces maisons ou sont les garants de l'intervention ? Dans de nombreuses universités, des étudiants suivent des Masters en « humanitaire » en vue d'en faire leur profession et, donc, de vivre de l'intervention humanitaire. En se professionnalisant, l'humanitaire est devenu un objectif de carrière pour eux. Sans tomber dans le cynisme, le « marché de l'humanitaire » a, par ses nombreux effets dominos, une portée allant bien au-delà de la définition initiale du bénéficiaire.

### ***Conclusion : les multiples facettes du bénéficiaire***

Le statut de bénéficiaire peut être un enjeu, une apposition identitaire, un instrument de réclamation d'un droit. La détermination d'un ensemble, celui des « bénéficiaires » dans lesquels les sujets sont hiérarchisés en fonction de leur degré estimé de vulnérabilité, lui renvoient de multiples dimensions.

On peut se demander si les personnes désignées comme bénéficiaires ne deviennent pas plus récipiendaires d'un projet décidé pour elles. Dans ce cas, le bénéficiaire risque d'être réduit à un statut, celui d'une victime qui, par définition, a nécessairement besoin d'aide et n'existe que par ce besoin. Cette tendance accroît le hiatus entre le milieu humanitaire et les

bénéficiaires. Ces derniers s'adaptent alors, sans réel rôle autre qu'être bénéficiaires dans une relation humanitaire qui n'apparaît que dans un sens. La « figure du bénéficiaire » – pour paraphraser l'intitulé du colloque initiateur de cet ouvrage – doit sortir de cette relation qui induit pouvoir d'un côté et passivité de l'autre, que ce soit à travers les termes, les représentations et les interventions de terrain. C'est un des défis pour l'action humanitaire à venir, qui devra mettre en cause un fondement de son mode opératoire, afin de mieux revenir à son éthique première.

Néanmoins, beaucoup d'acteurs humanitaires tentent dès que possible d'envisager le bénéficiaire comme un partenaire. Cette perspective, dans laquelle la perception de l'autre est plus égalitaire, induit une évolution de l'intervention humanitaire. Moins interventionniste mais plus collaborationniste, son action est moins universaliste, mais plus respectueuse des particularismes locaux. Le bénéficiaire d'aujourd'hui, c'est l'humanitaire de demain. Perçue ainsi, l'idée de bénéficiaire ne s'oppose plus à celles de l'autonomisation des personnes recevant de l'aide et / ou du renforcement des capacités, récurrents fers de lance du monde des solidarités.

## **Bibliographie**

Agier Michel, 2006, « Le gouvernement humanitaire et la politique des réfugiés », in Cornu Laurence, Vermeren Patrice (dir.), *La philosophie déplacée. Autour de Jacques Rancière*, Paris, Editions Horlieu / Colloque de Cerisy, p. 411-428.

Ayiti Kale Je, 2013, consulté le 19.06.2015, « Aide ou commerce ? », *Ayiti Kale Je*, <http://haitigrassrootswatch.squarespace.com>.

Bauer Peter Thomas, 1981, *Equality, the Third World, and economic delusion*, Cambridge, Harvard University Press.

Bradol Jean-Hervé, 2015, consulté le 19.06.2015, « Comment les humanitaires travaillent face à Al-Qaïda et l'Etat islamique », *Médiapart*, [www.mediapart.fr](http://www.mediapart.fr).

Cambrézy Luc, 2007, « Réfugiés et migrants en Afrique : quel statut pour quelle vulnérabilité ? », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 23, n°3, p.13-28.

Cock Emil, 2005, *Le dispositif humanitaire, géopolitique de la générosité*, Paris, L'Harmattan.

Corbet Alice, 2014, « Quand l'humanitaire choisit ses victimes », *Revue Projet*, n°340, p. 39-46.

Corbet Alice, 2012, consulté le 19.06.2015, « Femmes réfugiées, un enjeu des camps : l'exemple sahraoui », *Asylon(s)*, n°9, <http://www.reseau-terra.eu/>.

Cooke Bill, Kothari Uma, (eds.), 2001, *Participation: the new tyranny?*, London, Zed Books.

Foucault Michel, 1976, *Histoire de la sexualité. Tome 1 : La volonté de savoir*, Paris, Gallimard.

Greslier Florence, 2007, « La Commission des Recours des Réfugiés ou « l'intime conviction » face au recul du droit d'asile en France », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 23 - n° 2, p.107-133.

Goffman Erving, 1977, *Stigmates. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Editions de Minuit.

Grünewald François, Pirotte Claire (dir.), 2005, *Bénéficiaires ou partenaires. Quels rôles pour les populations dans l'action humanitaire ?*, Paris, Karthala.

Hickey Samuel, Mohan Giles (eds.), 2004, *Participation: from tyranny to transformation? Exploring new approaches to participation in development*, London, Zed Books.

Mattei Jean-François, 2005, *L'urgence humanitaire, et après ? Pour une action humanitaire durable*, Paris, Hachette Littératures.

Moyo Dombisa, 2009, *Dead aid: why aid is not working and how there is another way for Africa*, New York, Farrar, Straus and Giroux.

Pandolfi Mariella, 2003, « Contract of mutual (in)difference: governance and the humanitarian apparatus in contemporary Albania and Kosovo », *Indiana Journal for Global Legal Studies*, vol. 10, n°1, p.369-381.

Pérouse de Montclos Marc-Antoine, 2009, « Du développement à l'humanitaire ou le triomphe de la Com' », *Revue Tiers Monde*, n°200, p. 751-765.

Rebelle Bruno, 1997, « Conjuguer les talents », in Pirotte, Claire, Husson, Bernard (dir.), *Entre urgence et développement. Pratiques humanitaires en questions*, Paris, Karthala, p.53-90.

Zetter Roger, 2007, « More Labels, Fewer Refugees: Making and Remaking the Refugee Label in an Era of Globalisation », *Journal of Refugee Studies*, n°20 (2), p.172-192.